



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances, des ressources
humaines et des affaires extérieures
Administration fiscale cantonale

Déclaration 2026

Personnes morales

Associations, fondations et autres personnes morales
Impôt cantonal et communal (ICC)
et impôt fédéral direct (IFD)

N° de contribuable

Code déclaration

Coordonnées postales

Raison sociale

Siège principal

Fors d'imposition secondaires et/ou spéciaux cochez ce qui convient (☒ et ☒)

Entreprises, établissements stables (succursales, etc), immeubles

☐ à l'étranger selon répartition internationale (joindre le détail)

☐ en Suisse selon répartition intercantonale (annexe J)

☐ dans le canton de Genève ☐ Commune: ou ☐ selon répartition intercommunale (annexe K)

But

Date de la constitution

Date de l'inscription au registre du
commerce de Genève ou du début
d'activité à Genève

Durée de l'exercice commercial (période fiscale)

Début

Fin

Monnaie de présentation (art. 958d, al. 3, CO)

Si les comptes annuels sont établis dans une monnaie étrangère :

Taux de change moyen utilisé pour
la conversion du bénéfice net imposable

Taux de change à la date de clôture utilisé
pour la conversion du capital propre

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à

Raison sociale et/ou nom, prénom

N° de téléphone

Observations

Bénéfice net

		2026 (25/26)		
		ICC	IFD	
1	Recettes imposables			
1.1	Bénéfice provenant d'exploitations (industrie, commerce, agriculture et semblables)			01.211
1.2	Bénéfice brut de la propriété foncière (terrains, bâtiments, en particulier les revenus des loyers et fermages)			01.212
1.3	Rendement des titres et placements de capitaux			01.213
1.4	Rendement provenant d'impôts étrangers à la source récupérés (non encore déclaré comme rendement en l'année de la déduction)			01.214
1.5	Rendement provenant de manifestations publiques (théâtres, concerts, lotos, etc.)			01.215
1.6	Autres revenus (sans les cotisations des membres et les dons reçus)			01.216
1.7	Total des recettes imposables (total 1.1 à 1.6)			01.711
2	Dépenses liées à l'acquisition des recettes imposables			
2.1	Intérêts passifs (hypothécaires et chirographaires)			01.411
2.2	Rentes et charges durables (obligations légales, contractuelles ou fondées sur des dispositions testamentaires)			01.412
2.3	Frais d'immeubles (entretien, exploitation, administration)			01.413
2.4	Frais d'administration (liés à l'acquisition des recettes imposables)			01.414
2.5	Frais généraux et autres frais (liés à l'acquisition des recettes imposables)			01.415
2.6	Contrib. versées à des institutions de prévoyance professionnelle en faveur du personnel			01.312
2.7	Dons			01.313
2.8	Impôts directs			01.416
2.9	Autres dépenses (liées à l'acquisition des recettes imposables)			01.417
2.10	Total des dépenses (liées à l'acquisition des recettes imposables) (total 2.1 à 2.9)			01.721
3	Autres dépenses et cotisations des membres			
3.1	Autres dépenses non liées à l'acquisition des recettes imposables			01.511
3.2	Cotisations des membres			01.512
3.3	Excédent des autres dépenses sur les cotisations des membres de l'association (3.1 moins 3.2; ne reporter que les résultats positifs)			01.513
4	Résultat fiscal 2026/bénéfice ou (perte) (1.7 moins 2.10 et 3.3)			01.740
5	Report des pertes fiscales des 7 exercices précédents			
5.1	Solde fiscalement reportable en 2026:			
5.1.1	Exercice commercial 2026 (24/25)			01.611
5.1.2	Exercice commercial 2024 (23/24)			01.612
5.1.3	Exercice commercial 2023 (22/23)			01.613
5.1.4	Exercice commercial 2022 (21/22)			01.614
5.1.5	Exercice commercial 2021 (20/21)			01.615
5.1.6	Exercice commercial 2020 (19/20)			01.616
5.1.7	Exercice commercial 2019 (18/19)			01.617
5.2	Total des pertes fiscalement reportables			01.730
6	Bénéfice net total			
7	./. Bénéfice net non imposable en Suisse (joindre le détail)			01.753
8	Bénéfice net imposable en Suisse			
9	./. Bénéfice net non imposable dans le canton (selon annexe J)			01.755
10	Bénéfice net total dans le canton			
11	Réductions fiscales			
11.1	./. Réduction admise liée aux brevets et droits comparables (joindre le détail)			01.761
11.2	./. Réduction admise liée aux dépenses de recherche et de développement (joindre le détail)			01.766
12	Bénéfice net imposable dans le canton			
13	Réduction de l'impôt			
13.1	Part du bénéfice net imposable dans le canton (chiffre 12) bénéficiant de la réduction de la charge fiscale au sens des dispositions de l'article 24a LGL (joindre le détail)			13.280
14	Exonération de l'impôt			
14.1	Part du bénéfice net imposable dans le canton (chiffre 12) exonérée de l'impôt (art. 9 ou 10 LIPM ou 26a LHID)	%		13.291
14.2	Part du bénéfice net imposable en Suisse (chiffre 8) exonérée de l'impôt (art. 56 LIFD ou 66a LIFD)	%		01.814

Capital propre (fortune nette)

à la date de clôture du bilan

		2026 (25/26)	
		ICC	IFD
16	Actifs		
16.1	Immeubles - terrains et bâtiments (valeur fiscale)		02.411
16.2	Matériel d'exploitation (machines, outils, voitures, mobilier, etc.)		02.412
16.3	Stock (marchandises, matières premières, matières auxiliaires, etc.)		02.413
16.4	Débiteurs (créances, par ex. cotisations arriérées des membres)		02.414
16.5	Titres et autres placements de capitaux		02.415
16.6	Caisse		02.416
16.7	Autres éléments de la fortune :		
16.7.1			02.417
16.7.2			02.417
16.7.3			02.417
16.8	Total des actifs (total 16.1 à 16.7.3)		02.631
17	Passifs		
17.1	Dettes garanties par gage immobilier		02.511
17.2	Dettes provenant d'emprunts (sans les dettes envers les banques)		02.512
17.3	Dettes envers les banques		02.513
17.4	Dettes envers les fournisseurs		02.514
17.5	Emprunts par obligations		02.515
17.6	Dettes envers des caisses de prévoyance et des institutions de bienfaisance juridiquement autonomes		02.516
17.7	Autres dettes :		
17.7.1			02.517
			02.517
			02.517
17.8	Total des passifs (total 17.1 à 17.7.3)		02.640
18	Capital propre total (16.8 moins 17.8)		02.650
19	./. Capital propre non imposable en Suisse (joindre le détail)		02.651
20	Capital propre imposable en Suisse		02.652
21	./. Capital propre non imposable dans le canton (selon annexe J)		02.653
22	Capital propre imposable dans le canton		02.656
23	Réduction de l'impôt		
23.1	Part du capital propre imposable dans le canton (chiffre 22) bénéficiant de la réduction de la charge fiscale au sens des dispositions de l'art. 24A LGL (joindre le détail)		13.160
24	Exonération de l'impôt		
24.1	Part du capital propre imposable (chiffre 22) exonérée de l'impôt (art. 9 ou 10 LIPM) %		13.182

Documents à retourner avec la déclaration

- ☒ **Bilan et compte de résultat ainsi que l'annexe selon l'article 959c du Code des Obligations (ou état du patrimoine et décompte des recettes et des dépenses) dûment signés**
- ☒ **Annexe C Prestations versées aux membres de l'administration et aux autres organes**
- ☐ **Annexe F Immeubles**
A remplir si votre association (ou fondation) détient des immeubles sis à Genève, en Suisse ou à l'étranger
- ☐ **Annexe J Répartition intercantonale**
A remplir si votre association (ou fondation) a des fors d'imposition dans différents cantons suisses ou si elle a transféré son siège à l'intérieur de la Suisse lors de l'exercice commercial (période fiscale) 2026
- ☐ **Annexe K Répartition intercommunale**
A remplir si votre association (ou fondation) a des fors d'imposition dans différentes communes genevoises

Indications complémentaires

- ☐ Veuillez cocher la case si votre association ou fondation est au bénéfice d'une exonération fiscale selon les articles 9 LIPM et 56 LIFD et qu'elle n'a détenu aucun bien immobilier sis à Genève durant la période fiscale 2026.
- ☐ Veuillez cocher la case si votre association ou fondation souhaite bénéficier des articles 66a LIFD, 26a et 72t LHID.
 - ☐ Nous certifions que notre association ou fondation poursuit un but idéal qui n'est pas économique, c'est-à-dire que notre association ou fondation ne vise pas à réaliser un avantage appréciable en argent pour son propre compte ou pour le compte de tiers qui lui sont proches.
 - ☐ Le bénéfice réalisé par notre association ou fondation est affecté exclusivement et irrévocablement au but idéal.
- ☐ Veuillez cocher la case si votre association ou fondation déclare ou amortit des réserves latentes au sens des articles 16C LIPM et 61a LIFD.

Renseignements pour un éventuel remboursement d'impôt

Si vous souhaitez communiquer de nouvelles coordonnées bancaires pour un éventuel remboursement d'impôt, veuillez utiliser la prestation «Mes coordonnées bancaires», accessible depuis la page d'accueil de votre espace contribuable, ou la procédure «papier», voir www.ge.ch/c/imp-rembour.